

LE

SECOND EMPIRE MEXICAIN

Il y a sept mois à peine qu'en achevant d'esquisser certains épisodes de la guerre soutenue par nos partisans français dans les terres chaudes du Mexique, nous augurions mal des destinées de l'empire naissant. Voici qu'aujourd'hui les nouvelles arrivées de l'autre rivé de l'Atlantique font craindre de fâcheux événements. Le mot d'abdication a été murmuré au palais de Mexico. L'impératrice Charlotte, après avoir retenu la main de son époux au moment où il allait signer l'arrêt de mort du second empire mexicain, n'a pas craint, à l'époque la plus malsaine de l'année, de venir s'embarquer à Vera-Cruz pour traverser les mers et réclamer la continuation de l'appui de la France. La situation est grave. L'ex-président Juarès, si souvent chassé par nos armes, a reparu à l'horizon.

zon : deux ports importants sur le golfe, Matamoros et Tampico, sont déjà tombés aux mains des dissidents; le général en chef mexicain Mejia, une partie de ses troupes ayant fait défection, a capitulé devant des forces supérieures, et on a vu l'empereur lui-même donner l'ordre de cerner son propre palais pour y saisir les chefs d'une conspiration tendant à le renverser, conspiration qui comptait dans son sein des généraux, des prêtres et même des ministres de la couronne. Cependant l'armée française n'a pas encore quitté le sol mexicain ! Aujourd'hui qu'une promesse solennelle contractée à la face des États-Unis a posé un terme certain à l'évacuation de nos troupes dans une période déterminée, deux questions subsistent. Au point de vue français, la première est celle qui comprend les droits des porteurs de titres des emprunts mexicains; la seconde relève de la politique internationale, elle a trait à la conservation même de l'empire créé par nos mains. La solution de ces deux questions se confondra dans le même dénouement, car les intérêts des créanciers français restent indissolublement liés aux destinées du pays mexicain. Si la cause impérialiste triomphe, le paiement de l'emprunt conserve une garantie; mais si la monarchie succombe pour faire place à l'anarchie d'une république éphémère qui serait

vite englobée par les États-Unis, prêteurs et emprunteurs sombreront du même coup.

Il nous semble qu'il est temps de soulever un coin du voile qui a recouvert jusqu'à cette heure les faits accomplis au Mexique depuis 1863. Le patriotisme interdit toute récrimination sur le but de cette expédition, qui devait assurer le triomphe de la race latine, et sur les dépenses faites pour édifier un trône déjà chancelant. La patrie a certes le droit de pleurer ceux de ses enfants qui sont tombés sur la terre lointaine; elle aura le droit aussi de tresser des couronnes aux survivants lors de leur retour, car, depuis les guerres du premier empire, jamais soldats n'avaient exécuté d'aussi longues et d'aussi pénibles marches au milieu de périls et de privations sans cesse renaissantes. L'honneur de nos armes a donc été largement satisfait; mais il est regrettable que la vérité sur les résultats obtenus n'ait pas été mieux connue dans nos provinces et dans nos campagnes, où l'emprunt mexicain a trouvé de si nombreux souscripteurs. S'ils avaient su de combien de piastres avait été payé l'enthousiasme factice qui éclatait à Mexico lors de l'entrée de nos troupes, s'ils avaient pu apprécier la valeur de la *junta* réunie à la hâte pour décréter l'offre de la couronne pompeusement portée à Miramar, s'ils avaient pu

juger de la sincérité du suffrage universel, de la terreur des notables appelés à voter (1), quand à mesure que nos colonnes avançaient dans l'intérieur ils devaient se prononcer pour un prince étranger dont il fallait vaincre les hésitations, ils eussent été moins confiants et moins alléchés par les grosses chances des loteries. Il est vrai que les souscripteurs d'obligations, comme l'a dit un député à la tribune, n'auront guère le droit de se plaindre si leur capital vient à s'anéantir : ils ont consenti à courir des risques. On ne peut oublier, toutefois, que l'emprunt a été lancé sous le patronage de l'État, qu'un ancien directeur de la Banque de France a présidé la commission mexicaine, que les receveurs-généraux ont été chargés du placement des obligations non souscrites, que l'État en un mot a contracté un lien moral vis-à-vis des porteurs de titres. Malgré l'intérêt des créanciers du Mexique et du trésor public français, qui a reçu dans sa caisse, à titre de remboursement, une partie des obligations, il serait insensé de vouloir que le gouvernement songeât à courir de nouvelles chances pour protéger ceux qui ont si imprudemment engagé leurs fonds. Le mal est fait, la perte est grosse; la somme com-

(1) Surtout au Panthéon de Guadalajara.

promise viendra s'ajouter à celle que réclamaient les nationaux pour qui la guerre semblait entreprise. Cette dure leçon aura peut-être d'heureux résultats dans l'avenir. Elle enseignera aux gouvernements le danger auquel ils exposent la fortune publique et privée en s'immisçant dans les emprunts des États étrangers. La seule chance de salut qui reste aux intéressés dépend donc de la vitalité de l'empire dont ils se sont faits les créanciers. Cette chance est-elle sérieuse ? Y a-t-il un remède au mal ? C'est ce que nous allons examiner.

I

Dès la fin de l'année 1861, il est certain, malgré les dénégations, que l'archiduc Maximilien avait déjà jeté les yeux sur la couronne mexicaine. Dans une première lettre olographe, écrite à cette époque de Miramar à certains notables de Mexico, l'archiduc exigeait, pour accepter le trône, « la garantie morale et matérielle de la France et de l'Angleterre. » Sans blesser en rien les lois de la discrétion militaire, complètement étrangère à cet incident, nous pouvons dire que nous avons lu ce